



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2021-30

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement 2021-30, amendant le règlement 2021-11 instaurant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale, à son article **2.2 – Autorisations requises**.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère de la Culture et des Communications le 26 novembre 2021.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'Hôtel de ville situé au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 8 décembre 2021.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière